

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 19/06/25

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 13/06/25

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *Adjointes*,
- M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- M. Antony PIRES, Conseiller délégué, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller municipal,
- Mme DERYCKE Véronique, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n°2025-06-03

VIE SCOLAIRE

SOUTIEN DE LA VILLE AUX CLASSES, AUX STAGES ET AUX ACTIVITES DE DECOUVERTE

Rapport de Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe à la vie scolaire,

Exposé :

Par délibération du 06 juin 2019, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'une aide financière aux établissements scolaires pour les stages, les classes de découverte et projets culturels.

Il est nécessaire de recentrer et de cadrer ce dispositif.

Il est proposé que l'aide financière soit attribuée aux élèves linsellois et ceux bénéficiant d'un accord intercommunal.

Chaque classe bénéficie d'une aide maximale par année scolaire et par thématique.

Les projets concernent l'année scolaire en cours.

Chaque demande fait l'objet d'un dépôt d'un dossier au service Vie Scolaire afin de passer en commission.

Chaque établissement scolaire s'engage à stipuler auprès des familles le montant de l'aide et joint la communication au bilan pédagogique et financier, afin de pouvoir prétendre au versement de l'aide financière.

Les aides se déclinent de la façon suivante :

- Une classe de découverte correspond à un séjour avec au moins une nuit.
Chaque élève linsellois ou élève avec un accord intercommunal se verra attribuer 15€.
- Un stage de découverte correspond à une activité se déroulant sur au moins 2 demi-journées.
Chaque élève linsellois ou élève avec un accord intercommunal se verra attribuer 9€.
- Une activité de découverte correspond à une demi-journée ou une journée, avec ou sans transport.
Chaque élève linsellois ou élève avec un accord intercommunal se verra attribuer 8€.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du soutien de la ville aux classes, aux stages et aux activités de découverte et projets culturels dès l'année scolaire 2025-2026, tel que présenté dans l'exposé ci-dessus.

Transmis en Préfecture le **30 JUIN 2025**
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

